



LETTRE D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

NUMERO 38 - JUIN 2010

# L'État et VOUS

## Saint-Pierre-et-Miquelon

### Éditorial



Notre collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon est particulièrement attentive, et c'est bien normal, aux liens qui l'unissent à la métropole.

Ce territoire ultramarin d'Amérique du Nord, un des plus anciens de notre pays et dont le maintien au sein de la Nation a coûté dans le passé beaucoup de sang et de larmes, est par conséquent très sensible à l'intérêt que le Sénat de la République porte à l'avenir des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon.

La visite de Bernard Frimat, vice-président du Sénat, Christian Cointat, rapporteur pour avis du budget de l'outremer et Frédéric Pacoud, administrateur du Sénat est ainsi un moment important pour tout l'archipel.

Les sénateurs ont insisté pour rencontrer la totalité des responsables politiques, administratifs, économiques, sociaux ou associatifs grâce à un programme très chargé d'auditions et de visites. La question du statut de l'archipel était bien sûr la question centrale mais les parlementaires n'ont

pas hésité à aborder tous les thèmes qui constituent la problématique d'ensemble de Saint-Pierre-et-Miquelon : démographie, développement économique, coopération régionale, emploi, éducation, formation des jeunes, biodiversité, questions sanitaires et sociales.

Comme on le voit, le tour d'horizon a été très large et a pu utilement compléter celui qui avait déjà été fait par la mission sénatoriale qui s'était déplacée à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2005 et dont faisaient partie nos trois visiteurs de la semaine dernière.

Le rapport qui sera produit à l'issue de ce déplacement sera un outil de travail précieux pour tous les décideurs de notre archipel.

Jean-Régis BORIUS,  
Préfet de  
Saint-Pierre-et-Miquelon

### sommaire

- Travaux État, c'est parti
- Passeports
- Subventions aux associations
- Aumentation des aides au logement
- Secourisme
- Nominations



## Travaux État, c'est parti

Avec l'arrivée de la belle saison, de nombreux chantiers, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État, sont en cours de réalisation ou sur le point de démarrer. Rappelons que ces chantiers ne représentent qu'une partie de la commande publique, qui comprend aussi les opérations programmées par les collectivités.

### Sur la route

Après les travaux réalisés sur la RN 2 en 2009 (boulevard Thélot et Port en Bessin), c'est maintenant la RN1, route de Savoyard, qui sera rénovée. La chaussée sera remplacée sur près d'un kilomètre à partir de l'obélisque, en direction de Savoyard. Les travaux devraient débuter courant juillet. Des dispositifs seront mis en place, selon les phases des travaux, afin de maintenir l'accès aux résidences.

En marge de ces travaux, des opérations ponctuelles de réparation et de marquage demanderont une prudence accrue des usagers de la route.

### Dans le port

Les travaux de rénovation du port de Saint-Pierre entrepris depuis le début des années 2000 se poursuivent cette année avec, notamment, la rénovation du quai en eau profonde. Le talus sous-marin du quai sera stabilisé par la mise en place de caissons de béton armé et protégé par des enrochements. Le tablier du quai sera pourvu de caillebotis métalliques amovibles permettant le chargement d'enrochements dans la structure.



En parallèle de ces travaux, de gros travaux d'entretien des quais de l'Alysse (SNSM), de l'Épi (sablier) et Roselys (Fulmar) seront aussi entrepris.

A Miquelon, le renforcement de la digue des pêcheurs se prépare cette année par la fabrication de 1600 blocs de béton armé de 2 m<sup>3</sup>. Cette protection sera mise en place dès 2011.

### Dans le domaine du bâtiment

Principal chantier du secteur, la construction du nouvel hôpital se poursuit. 2010 devrait marquer la fin des travaux extérieurs des

bâtiments et la poursuite de l'aménagement intérieur sur l'ensemble des ailes du complexe.

Rappelons que la réception du chantier est prévue pour septembre 2011.

Plusieurs travaux d'entretien, moins visibles, sont aussi programmés notamment au Lycée Émile Letournel (revêtement de sols et équipements de sécurité) ainsi que sur les bâtiments de l'aviation civile ou de la gendarmerie.

Jean-Michel ROGOWSKI  
Directeur de l'équipement

## Les passeports en urgence

La délivrance d'un passeport en urgence est exceptionnelle. Elle n'est possible que dans des cas prévus et limités.

Cette délivrance exceptionnelle doit être justifiée par :

- soit un déplacement urgent, notamment pour des raisons familiales graves (maladie grave ou décès d'un membre de la famille par exemple) ;
- soit pour des raisons professionnelles particulières.

La préfecture procédera à un examen au cas par cas. Toutefois, un départ en vacances ou une épreuve sportive ne sont pas des situations justifiant la délivrance d'un passeport en urgence.

Afin d'éviter de se voir opposer un refus de délivrance d'un passeport en urgence, il est donc recommandé de procéder aux démarches suffisamment tôt. Pour l'obtention d'un passeport, le délai est d'environ 15 jours à 3 semaines, mais un délai d'un mois est conseillé à titre de précaution.

Il est également recommandé de vérifier dès à présent la date d'expiration du passeport détenu.

Pour toute information, le bureau de la délivrance des titres est à votre disposition.

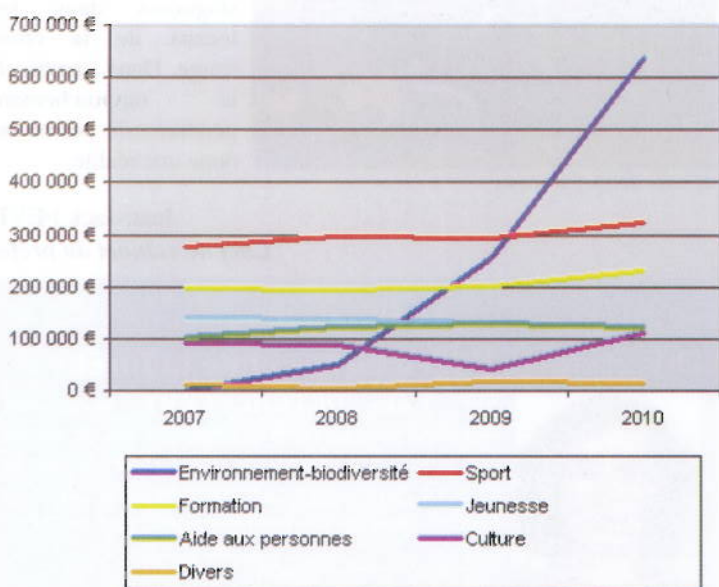
Jean-Christophe MONNERET  
Chef du service des affaires juridiques et de la réglementation



## Subventions aux associations

Dans une conjoncture de forte contrainte budgétaire, Saint-Pierre-et-Miquelon continue à bénéficier d'un soutien en hausse de l'État au profit du milieu associatif.

### Evolution des aides de l'État aux associations depuis 2007

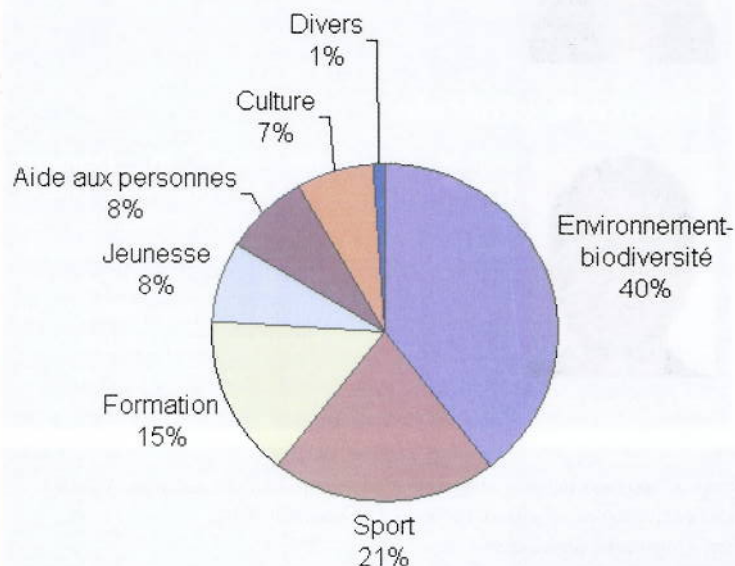


Ainsi, en 2010, plus de 1 500 000 euros seront versés aux associations pour le développement de leurs projets, dont 602 700 pour les associations environnementales et de biodiversité, 325 700 euros pour les associations sportives, 231 000 euros pour les associations de formation.

Cette année, grâce à une mobilisation active de différents acteurs, et à la reconnaissance des actions conduites depuis quelques années, en particulier par les associations locales qui œuvrent au profit de l'environnement, le MEEDDM a attribué une dotation pour Saint-Pierre-et-Miquelon d'un peu plus d'un million d'euros, soit près de 3,5 fois le montant 2009.

Pour l'essentiel, cette somme permettra de financer des actions importantes au profit d'associations locales et des collectivités.

### Répartition des subventions aux associations pour 2010

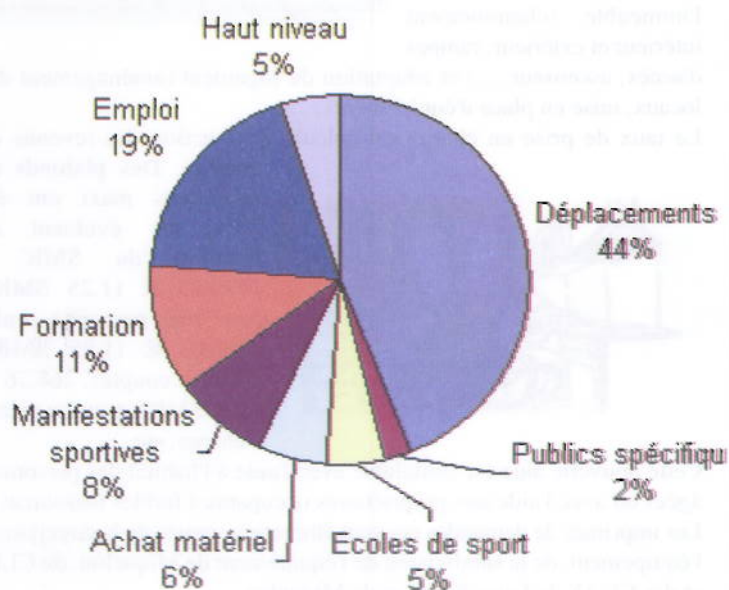


Dans le **domaine du sport**, les aides de l'État en 2010 augmentent de plus de 10 % par rapport à 2009.

L'activité sportive bénéficie de 325 000 euros dont 290 000 proviennent du Centre National pour le Développement du sport (CNDS).

Afin de développer le déplacement des sportifs sur l'extérieur, 44 % des subventions du CNDS permettent aux associations de participer à des manifestations au Canada et en métropole principalement.

### Répartition des crédits CNDS 2010



De plus, certains projets d'équipements seront également aidés par l'État comme la construction d'un trinquet et la couverture de courts de tennis.

Dans le **secteur de la jeunesse**, 68 000 euros sont affectés aux loisirs des jeunes. En terme d'emploi, 22 000 euros de vacations permettent la prise en charge d'animateurs au profit des associations et trois postes Fonjep (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) sont affectés à l'archipel pour 23 000 euros. Au total, l'intervention en faveur des jeunes sera de 122 000 euros.

Dans le **domaine culturel**, l'année 2010 voit une forte progression du soutien aux actions associatives, les subventions passant de 41 500 euros à 112 824 euros. Cela permettra des interventions sur :

- le patrimoine bâti ;
- la création artistique : musique, livres, philatélie, arts plastiques ;
- la démocratisation de la culture et la transmission des savoirs : réalisation d'expositions à l'initiative des associations, création de site informatique, théâtre, échanges culturels.

## L'État augmente les aides au logement

Un nouveau dispositif vient de s'ajouter aux différentes aides au logement disponibles dans l'archipel. Depuis le 18 mars en effet, une aide à l'accessibilité permet aux propriétaires occupants ou locataires d'un logement privé, occupé à titre d'habitation principale, de réaliser des travaux afin d'en améliorer l'accessibilité et ainsi mieux lutter contre le handicap et la perte d'autonomie.

L'attribution de l'aide se fait sur avis d'une équipe médico-sociale qui évalue le degré de dépendance du demandeur. Cette même équipe déterminera, par la suite, la nature des travaux à réaliser : accessibilité de l'immeuble (cheminement intérieur et extérieur, rampes d'accès, ascenseur, ...) et adaptation du logement (aménagement des locaux, mise en place d'équipements, ...).

Le taux de prise en charge est calculé en fonction des revenus du ménage. Des plafonds de ressources maxi ont été fixés, ils évoluent en fonction du SMIC : 1679,75 € (1,25 SMIC) pour une personne seule, 2486,03 € (1,85 SMIC) pour les couples, 268,76 € (0,20 SMIC) pour un enfant à charge, etc.

Cette nouvelle aide est cumulable avec l'aide à l'habitat des personnes âgées ou avec l'aide aux propriétaires occupants à faibles ressources. Les imprimés de demandes peuvent être retirés auprès de la direction de l'équipement, de la subdivision de l'équipement de Miquelon, du CLIC et des CCAS de Saint-Pierre et de Miquelon.

Rappelons qu'en plus de ce nouveau régime, de nombreuses aides financées par l'État sont déjà disponibles localement :

- aide à l'utilisation des revêtements traditionnels (non soumis à condition de ressources),
- aide à la réhabilitation de logement ancien (non soumis à condition de ressources),
- prime à la construction (financement État et collectivité territoriale)
- aide à l'amélioration des logements des propriétaires occupants à faibles ressources (financement paritaire État et CT),
- aide à l'habitat des personnes âgées de plus de 60 ans.

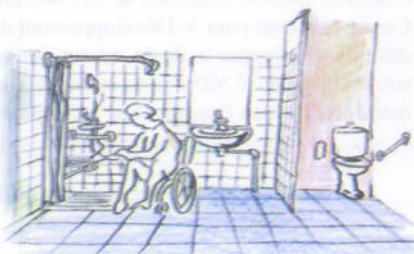
Nous détaillerons chacune de ces aides dans les prochains numéros de l'État et Vous.

Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des aides aux logements, vous pouvez contacter :

- la cellule habitat-logement de la direction de l'équipement, tél. : 41 12 11 et 41 12 13
- la subdivision de l'équipement de Miquelon, tél. : 41 09 80

Christine LUBERRY-BRIAND

Responsable de la cellule habitat-logement de la direction de l'équipement



## Secourisme

En mai dernier, à Saint-Pierre, les gendarmes ont suivi une remise à niveau en matière de secourisme. Pour ce faire, un policier de la police



Démonstration de Rudy Aubry

aux frontières de l'archipel, Rudy Aubry, moniteur en secourisme, a dispensé une formation durant 2 jours à une quinzaine de stagiaires dans les locaux de la croix rouge. Dans l'archipel, le rapprochement gendarmerie police est donc une réalité.

Jean-Jack FEVE

Chef de cabinet du préfet

## Nominations

### Direction de l'agriculture et de la forêt



M<sup>me</sup> Vicky DETCHEVERRY, technicien supérieur des services vétérinaires est de retour aux services vétérinaires de la DAF depuis le 17 avril 2010, après une première affectation en tant qu'agent de laboratoire contractuel en 2002.



M<sup>lle</sup> Noémie SEGUIN, ingénieur agronome, a été recrutée à la DAF le 27 mars 2010 et affectée sur un poste de VCAT (volontaire civil à l'aide technique) en qualité de chargée de mission en développement agricole.



M<sup>lle</sup> Lindsay CHAN-TUNG, ingénieur en gestion des eaux et des milieux aquatiques, a été recrutée à la DAF le 27 mars 2010 et affectée sur un poste de VCAT en qualité de chargée de mission en eau et environnement.

### Trésorerie générale



Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010, M. Édouard GALLEGO remplace M<sup>me</sup> Nicole Lecourtois comme chef des services domaine et recouvrement amendes/produits divers/ENIM de la trésorerie générale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Entré dans la fonction publique en 2006, il occupait précédemment des fonctions d'adjoint du trésorier à la trésorerie puis au service des impôts des particuliers de Pont-à-Mousson (Lorraine).